

Mémoire sur le
PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Présenté à
L'Office de consultation publique de Montréal

par
Phyllis Lambert
Directeur fondateur et président du conseil des fiduciaires
Centre Canadien d'Architecture

Le 8 février 2005

Je veux féliciter la Ville pour son admirable *Projet de Politique du patrimoine*. Je tiens à souligner le sérieux et l'attention portés à l'élaboration de ce document, ainsi que l'étendue et la portée des éléments abordés dans le cadre de ce projet. Je tiens également à souligner l'engagement des dirigeants de la Ville dans ce dossier, la participation des citoyens de tous les milieux lors du Sommet de Montréal, ainsi que l'engagement de ceux et celles qui ont œuvré au sein du groupe-conseil, sous la présidence de madame Gretta Chambers, dont les travaux ont conduit à la rédaction de *l'Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine*. Je veux mentionner aussi le travail accompli par les membres du Conseil du patrimoine de Montréal depuis le début de son mandat et le travail important et assidu de Héritage Montréal depuis des décennies.

J'aimerais faire quelques commentaires et soulever certaines questions afin de proposer l'établissement de mesures que je crois nécessaires en vue d'augmenter la portée de certains aspects contenus dans cet admirable *Projet de Politique du patrimoine*.

Les participants

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM)

Bien que le document du *Projet de Politique du patrimoine* cite le CPM comme un grand partenaire et un acteur incontournable dans le cadre des différentes instances consultatives, et bien que le CPM fournisse à la Ville des avis éclairés sur divers sujets, et qu'il soit un soutien et une aide précieuse dans le cadre de la mise sur pied de la « veille du patrimoine » et des travaux du comité de toponymie, je crois que compte-tenu de l'expertise multiple et variée de ses membres, le CPM pourrait jouer un rôle mieux défini et plus optimal.

Je ne nomme ici que quelques-unes des mesures que la Ville veut mettre en place en tant que propriétaire exemplaire et qui profiteraient de liens plus étroits avec certains organismes :

- Accroître la connaissance du patrimoine municipal
- Intégrer la dimension patrimoniale dans les projets de transactions immobilières de la Ville
- Conserver la trame des rues
- Assurer des interventions respectueuses sur les éléments du patrimoine public

Le CPM a beaucoup à apporter à la politique et à la gestion des activités que je viens de nommer, ainsi qu'à bien d'autres activités.

Le CPM devrait aussi :

- Établir des critères pour la conversion et l'utilisation des bâtiments patrimoniaux
- Être impliqué dans les études, les projets de recherche, les programmes éducatifs, les projets d'information et les projets de connaissance concernant le patrimoine que la Ville et les arrondissements veulent mettre sur pied
- Être impliqué dans l'élaboration et les modifications du Plan d'urbanisme de la Ville

Les musées

Étant donné leur expertise dans les domaines de la recherche, de la conservation, de l'interprétation et de l'animation des œuvres du patrimoine mobilier et immobilier, les musées sont des intervenants privilégiés et tout indiqués quant aux questions de choix et d'emplacement d'œuvres d'art et

monuments commémoratifs dans les lieux publics, et quant aux avis à donner et aux politiques concernant la conservation et la protection de ces œuvres d'art. Il m'apparaît aussi évident que des représentants des musées devraient être appelés à siéger au sein des jurys de sélection lors des projets de commandes d'œuvres publiques.

La Ville de Montréal — propriétaire exemplaire

Le patrimoine bâti

L'architecture d'une ville se démarque non seulement par les quelques édifices dont la valeur architecturale est reconnue, mais s'inscrit aussi dans les différents quartiers qui la composent, la trame de ses rues et les bâtiments vernaculaires qui les jalonnent. Un aspect important du patrimoine de Montréal réside dans les longues rangées de duplex et triplex qui s'alignent sur plusieurs des rues de Montréal. La plupart de ces bâtiments, érigés à la fin du XIX^e siècle, comportent des façades de pierre grise. La spécificité de ces pierres mérite d'être reconnue tout autant que celle des pierres brunes typiques de la ville de New York. L'homogénéité de ces ensembles immobiliers est menacée par les interventions sporadiques sur le tissu de ces maisons en rangées. Je ne puis que supplier la Ville de se hâter de faire l'inventaire de ces principaux ensembles et de prendre les mesures appropriées pour leur sauvegarde.

Le patrimoine naturel et paysager : Les arbres

Bien que le *Projet de Politique du patrimoine* fasse référence à une politique de l'arbre, qu'il atteste que les arbres sont des éléments significatifs de notre patrimoine historique et naturel, qu'il reconnaisse la grande nécessité de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel de Montréal, qu'il fasse référence aux considérations écologiques et géomorphologiques de l'implantation et de la conservation des arbres, et que la Ville souhaite réaliser un inventaire des arbres et ensembles d'arbres qui poussent sur son territoire, la politique sur les arbres doit porter une attention toute particulière à l'importance des rangées d'arbres qui bordent nos rues, en déterminant les espèces qui pourront survivre sans traitement chimique et en assurant une cohérence dans le choix des espèces qui s'aligneront le long des boulevards et des rues transversales.

Toutefois, le patrimoine de la ville ne repose pas uniquement sur le choix d'espèces remarquables. Le cachet des rues d'une ville dépend en grande partie de la cohérence dans l'alignement des arbres. En effet, les arbres permettent une lecture privilégiée de l'organisation spatiale, en soulignant la trame des places et des rues qui sont partie intégrante du patrimoine public tel que mentionné dans le *Projet de Politique du patrimoine*.

La Ville de Montréal — gestionnaire exemplaire

Je l'ai déjà dit, le *Projet de Politique du patrimoine de Montréal* est assurément admirable par la quantité et la qualité des plans et propositions mis de l'avant. Compte tenu de l'envergure du projet, et afin d'assurer le succès de sa réalisation, la Ville souhaite former des partenariats avec des organismes privés et semi-privés. Il y aura lieu de constituer des groupes de travail qui collaboreront qui oeuvreront en étroite collaboration. Par exemple, les musées de Montréal grâce à leur expertise, pourraient être invités à définir des critères et développer des programmes de conservation des œuvres d'art public ainsi que des objets dans les collections de la Ville, grâce à leur savoir-faire et à la technologie à leur disposition. Des organismes tels que Héritage Montréal et l'École d'aménagement de l'Université de Montréal pourraient être appelés à collaborer dans le cadre de la conservation du patrimoine bâti.

J'aimerais vous mentionner quelques exemples de mesures spécifiques visant à améliorer la gestion du patrimoine bâti.

Le patrimoine bâti

Certains problèmes surgissent suite à la mise en valeur de certains sites et quartiers. L'amélioration et l'embellissement de ces secteurs suscitent l'émergence de nouveaux développements qui doivent être régis rigoureusement sans quoi ils risquent d'aller à l'encontre du travail déjà accompli. Je cite le cas de la Cité Internationale, complexe entourant la Place Riopelle et le Square Victoria. Les nouveaux édifices et l'aménagement paysager font de ce secteur en émergence un lieu patrimonial. Toutefois, des propriétés bon marché avoisinent encore ce site et de nombreuses nouvelles constructions sans intérêt pointent à l'horizon. La Ville devrait veiller étroitement sur de tels secteurs en permutation en appliquant à ces zones qui ceignent ces sites les règlements qui régissent la protection des bâtiments classés, ou en prenant tous les autres moyens jugés nécessaires pour circonscrire ce problème. Je tiens à souligner que l'application des règlements existants dans ce domaine n'est pas toujours mise en vigueur avec force.

Le patrimoine naturel et paysager : Les arbres

Les arbres de Montréal souffrent d'un manque chronique de soins appropriés. Plusieurs branches, je regrette de le dire, sont sauvagement taillées, ce qui nuit à leur croissance et à leur aspect. De plus, les nouvelles plantations sont de grosseur et de qualité insuffisantes pour leur survie et si toutefois les arbres survivent, ils demeurent fragiles et ne remplissent pas les fonctions qu'on attend d'eux, soit donner de l'ombre et rehausser le décor de la ville.

La coordination des dossiers entre l'administration municipale, le centre-ville et les autres arrondissements, ainsi qu'avec les villes et localités devenues pour ainsi dire autonomes de l'île de Montréal, soulève d'importantes et difficiles questions qui devront trouver réponse. Tout comme nul citoyen n'est indépendant de la société dans laquelle il vit, nul arrondissement ne peut ni subsister, ni prospérer sans l'apport et la cohérence de la Ville dans son ensemble. « Chaque feuille qui tombe sur l'eau d'un étang trouble la plus lointaine des étoiles. » Cette métaphore traduit bien la science de l'écologie. Ainsi, toutes les entités faisant partie du territoire de l'île de Montréal sont liées et influent l'une sur l'autre. Il est impératif que tous et chacun comprennent l'importance d'ententes et de la coordination entre les différentes parties dans le but d'assurer aux citoyens de l'île de Montréal santé et intégrité physique et sociale, ainsi que la jouissance de son territoire et la prospérité. Toutes les questions traitant du patrimoine de Montréal, que ce soit les inventaires relatifs aux biens culturels, la cueillette des feuilles à l'automne, le ramassage de la neige, la conservation, la protection et le classement de l'environnement naturel et bâti, toutes ces questions concernent tous et chacun et devront traverser toutes les barrières et obstacles érigés par les hommes.